

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12 – 19 octobre 2012

**MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE « LA MÔMERIE » -
REHABILITATION ET CREATION D'UNE MICRO CRECHE**

Rapporteur : M. Le Maire.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité et l'intérêt pour la commune de procéder à la restructuration et à la mise aux normes du bâtiment municipal hébergeant le Relais Assistante Maternelle, la Joujouthèque/ludothèque et le lieu d'accueil Parents Enfants (« La Momerie » situé jardin Firmin Bouisset) et à son extension, permettant la création d'une micro-crèche,



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le principe de la restructuration et de la mise aux normes de ce bâtiment et de la création d'une micro-crèche par extension,

ARRÊTE le programme de l'opération portant sur l'aménagement et l'extension mesurée du bâtiment existant vers le Jardin Firmin Bouisset et dans la cour intérieure suivant le scénario 2 réduit des études préliminaires,

ARRÊTE l'enveloppe financière à 400 000,00 € HT, toutes dépenses confondues (travaux, études et frais divers),

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les procédures en vue de l'attribution des marchés d'études (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination en matière de sécurité et protection de la santé, études de sol...),

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, du Conseil Général de Tarn et Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne.

Pour copie conforme

Moissac le 23 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :